KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association SOLTHIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Association SOLTHIS
14-34 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris
Ce rapport contient 20 pages
Référence : EB-EL-CK

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association SOLTHIS

Siège social : 14-34 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de l'association SOLTHIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Solthis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « II. a. Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la dérogation à l'ANC 2018-06 concernant la comptabilisation des produits liés aux projets.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note « II. a. Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose la dérogation au règlement comptable n°2018-06 de l'autorité des normes comptables (ANC). Nous avons apprécié la bonne application de cette dérogation, et veillé à ce qu'elle soit mentionnée en annexe, pour permettre aux lecteurs des états financiers d'avoir une image fidèle et sincère des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 juin 2022

KPMG S.A.

Erik Boulois

Signature numérique de Erik Boulois
Date : 2022.06.23 07:57:31 +02'00'

Erik Boulois
Associé

SOLTHIS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

SIRET : 45305867900045
NAF : 8899B

Siège social

14-34 Avenue Jean Jaurès
75019 PARIS

COMPTES ANNUELS

Au 31/12/2021

Sommaire

Bilan et compte de résultat 2

Annexes Légales 4

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 6

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES 6

a. Règles et méthodes comptables 6

b. Changements de méthode 8

c. Evènements postérieurs à la clôture 8

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN 9

a. Etat des immobilisations 9

b. Etat des amortissements 10

c. Etat des provisions 10

d. Etat des échéances des créances et des dettes 10

e. Tableau de suivi des fonds associatifs 12

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT 12

a. Ventilation des subventions et contributions financières acquises par bailleur 12

b. Détail des autres produits d'exploitation 13

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS 15

a. Engagements financiers 15

b. Rémunérations des dirigeants 15

c. Évaluation des indemnités de fin de carrière non comptabilisées 15

d. Honoraires des Commissaires aux Comptes 15

e. Effectifs 16

f. Situation fiscale 16

g. Valorisation des contributions volontaires 16

h. Résultat exceptionnel 16

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

SOLTHIS — Etats de synthèse au 31/12/2021

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	34 067,30		34 067,30	30 955,96
Total I	**34 067,30**		**34 067,30**	**30 955,96**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	1 143 735,45		1 143 735,45	739 279,04
Divers				
Disponibilités	4 192 518,95		4 192 518,95	5 017 841,37
Charges constatées d'avance	94 197,85		94 197,85	122 804,94
Total II	**5 430 452,25**		**5 430 452,25**	**5 879 925,35**
TOTAL GENERAL (I+II)	**5 464 519,55**		**5 464 519,55**	**5 910 881,31**

Bilan passif

SOLTHIS — Etats de synthèse au 31/12/2021

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	**1 042 226,51**	**890 733,87**
Réserves pour projet de l'entité	1 042 226,51	890 733,87
Excédent ou déficit de l'exercice	**-46 779,71**	**151 492,60**
Situation nette (sous-total)	**995 446,80**	**1 042 226,47**
Total I	**995 446,80**	**1 042 226,47**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		20 000,00
Total II		**20 000,00**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	21 269,98	
Total III	**21 269,98**	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	417 233,52	263 764,77
Dettes fiscales et sociales	416 932,85	301 692,51
Autres dettes	3 985,35	1 375,41
Produits constatés d'avance	3 609 651,05	4 281 822,15
Total IV	**4 447 802,77**	**4 848 654,84**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**5 464 519,55**	**5 910 881,31**

Compte de résultat

SOLTHIS — Etats de synthèse au 31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	**50,00**	**40,00**
Ventes de biens et de services	**525 015,41**	**536 488,12**
Ventes de prestations services	525 015,41	536 488,12
Produits de tiers financeurs	**10 204 391,96**	**7 316 268,42**
Concours publics et subventions d'exploitation	8 800 111,72	7 268 537,08
Ressources liées à la générosité du public		47 731,34
Contributions financières	1 404 280,24	
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	6 167,42	39 585,48
Utilisation des fonds dédiés	20 000,00	
Autres produits	156 021,70	22 571,28
Total I	**10 911 646,49**	**7 914 953,30**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	16 242,61	977,33
Autres achats et charges externes	4 858 253,47	3 183 751,95
Aides financières	2 255 106,40	1 198 601,36
Impôts, taxes et versements assimilés	113 175,15	85 221,00
Salaires et traitements	1 832 427,17	1 782 189,91
Charges sociales	1 875 394,11	1 393 641,51
Dotations aux provisions	21 269,98	
Reports en fonds dédiés		20 000,00
Autres charges	2 539,19	83 735,72
Total II	**10 974 408,08**	**7 748 118,78**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-62 761,59**	**166 834,52**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilées		276,61
Différences positives de change	43 694,10	21 900,02
Total III	**43 694,10**	**22 176,63**
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	36 960,29	21 140,96
Total IV	**36 960,29**	**21 140,96**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**6 733,81**	**1 035,67**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-56 027,78**	**167 870,19**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12 130,24	
Total V	**12 130,24**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 882,17	13 518,59
Total VI	**2 882,17**	**13 518,59**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**9 248,07**	**-13 518,59**
Impôts sur les bénéfices (VII)		2 859,00
Total des produits (I + III + V)	**10 967 470,83**	**7 937 129,93**
Total des charges (II + IV + VI + VII)	**11 014 250,54**	**7 785 637,33**

EXCEDENT OU DEFICIT	**-46 779,71**	**151 492,60**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA		
TOTAL		

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 5 464 519,55 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de – 46 779,67 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

OBJET DE L'ASSOCIATION

Solthis est une association médicale à but non lucratif créée en 2003 et régie par la loi du 1er Juillet 1901.

L'objet social Solthis est décrit dans ses statuts : contribuer au renforcement des systèmes de santé pour améliorer l'accès à des soins de qualité dans les pays à ressources limitées et/ou auprès des populations vulnérables.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES

En 2021, l'association est présente dans 6 pays d'intervention avec des équipes permanentes en Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire et Sierra Leone. De nouveaux projets ont notamment été lancés en Guinée, au Mali, au Niger et au Sénégal.

Solthis a mené des projets axés sur :

- La lutte contre les maladies infectieuses et émergentes
- Les droits et la santé sexuels et reproductifs et santé infantile
- Le One Health

L'approche de Solthis s'articule autour du renforcement des systèmes de santé et la santé communautaire ainsi qu'une approche partenariale, la plupart des projets étant mis en œuvre conjointement avec des organisations de la société civile locales.

L'association est également intervenue plus ponctuellement dans le cadre d'assistances techniques dans les pays suivants : Mauritanie, Bénin, Cameroun, Tchad, Gabon et Togo.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

La mise en œuvre des activités est portée par :

- Les ressources humaines de l'association :
  - Solthis compte 150 ETPT en 2021 réparti au Siège et dans les 6 pays d'intervention
  - Solthis bénéficie d'un réseau de bénévoles actifs, Sol Team et Comité Scientifique, qui l'a accompagné tout au long de l'exercice
  - Solthis dispose d'un pool d'experts techniques mobilisés dans le cadre des assistances techniques

- Ses investissements : des investissements ont été opérés en 2021 avec le développement et le déploiement d'un logiciel de suivi / évaluation. Le développement de l'application a démarrée en 2021 et verra son déploiement en 2022.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'année 2021 a été marquée par les suites de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, impactant Solthis dans la mise en œuvre de ses projets et actions avec notamment le redimensionnement de certaines activités et la mise en œuvre de projets relatifs à l'épidémie de Covid-19 au Mali, au Niger et en Guinée.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

a. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- image fidèle
- régularité et sincérité

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Une dérogation à l'ANC 2018-06 porte sur la méthode retenue par Solthis dans la présentation des états financiers de l'association de la façon suivante :

- Au compte de résultat : les dépenses engagées pour les projets figurent en charges tant dis que les encaissements sont enregistrés en produit.
- Au bilan : La différence entre les produits et les charges font l'objet soit :
    - de produit à recevoir lorsque la charge est plus importante que le produit,
    - de produit constaté d'avance lorsque la charge est moins importante que le produit.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Brevets	**07 ans**
Agencements, aménagements des terrains	**de 06 à 10 ans**
Constructions	**de 10 à 20 ans**
Agencement des constructions	**12 ans**
Matériel et outillage industriels	**05 ans**
Agencements, aménagements, installations	**de 06 à 10 ans**
Matériel de transport	**04 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 03 à 10 ans**
Mobilier	**de 05 à 10 ans**

Les constructions, installations et autres investissements faits pour le compte de nos partenaires ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan, mais sont constatés dans un compte de charge (dons d'exploitation) dans le compte de résultat ; dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITES

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Elles sont valorisées au taux de clôture.

Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice font l'objet d'une inscription aux comptes 656100 « Pertes de change Trésorerie » ou 757000 « Gains de change Trésorerie » dans le résultat d'exploitation.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les produits des subventions institutionnelles sont constatés à hauteur des charges engagées sur l'exercice. La différence entre les encaissements reçus et le montant des produits constatés est comptabilisée en subvention à recevoir.
Les périodes d'éligibilité mentionnées dans les contrats de financement institutionnels signés n'étant pas extensibles, l'association ne reconnait à l'actif du bilan que les créances effectivement contractées au regard des dépenses engagées, par mesure de prudence.
La différence entre les encaissements reçus et les dépenses effectivement engagées est comptabilisée au passif du bilan en produits constatés d'avance

b. Changements de méthode

Néant

c. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

a. Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	30 956		3 111
TOTAL	**30 956**		**3 111**
TOTAL GENERAL	**30 956**		**3 111**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			34 067	
TOTAL		**0**	**34 067**	
TOTAL GENERAL		**0**	**34 067**	

Au 31/12/2021, les dépôts et cautionnement sont principalement constitués des dépôts de garantie pour les locaux des bureaux (siège et pays d'intervention).

b. Etat des amortissements

Néant

c. Etat des provisions

Néant

d. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	1 143 735		
Capital souscrit – appelé non versé			
Charges constatées d'avance	94 198		
TOTAL GENERAL	**1 237 933**	**1 237 933**	**0**
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	417 234	417 234		
Dettes fiscales et sociales	416 933	416 933		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 985	3 985		
Produits constatés d'avance	3 609 651	3 609 651		
TOTAL GENERAL	**4 447 803**	**4 447 803**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 466 478 Euros et se décomposent comme suit au 31/12/2021 :

Bailleur	Projet	Montant (€)
ANRS	IPOP	30 194
HCNLS_FONDS MONDIAL	ML 2018_2020	10 995
HCNLS_FONDS MONDIAL	ML 2021_2023	22 251
AFD	SAFIR	41 997
ALIMA	AIRE	173 076
UNIVERSITE DE BORDEAUX	TB SPEED	26 482
ROTARY GUINEE	IPOP	2 950
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT PEC	6 160
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT TRANCHAD	31 167
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT TB GABON	35 311
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT TB BENIN	54 347
MNA	AT SUBMAUR	20 612
MNA	AT C19MAUR	4 000
FONDS MONDIAL	AT DSD	989
Autres produits à recevoir		5 947
TOTAL		**466 478**

Charges à payer et avoirs à établir

En euros	Charges
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	417 234
Congés à payer	41 087
Provision Prime de Précarité (CDD)	4 041
Org Soc Ch Congés Pyer	14 368
Formation professionnelle	10 145
Fonds de formation salariés nationaux	39 125
TOTAL	**526 000**

Charges et produits constatés d'avance

En euros	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	94 198	3 609 651
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**94 198**	**3 609 651**

Les charges constatées d'avance concernent exclusivement des charges de fonctionnement : loyers des bureaux, assurances, etc.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 3 609 651 Euros et se décomposent comme suit au 31/12/2021 :

Bailleur	Projet	Montant (€)
UNITAID	ATLAS	71 463
ACTION CONTRE LA FAIM	PROSSAN	122 351
AFD	CAP / EMP II	309 488
AFD	ISANCO	243 110
AFD	RUCHE	500 119
ANRS	AIRPOP	981
AFD	JADES II	268 679
BLANC MESNIL	JADES II	7 698
EUROFINS	JADES II	25 000
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	LABO 2S	15 931
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	PAJES	227 117
AFD	SANSAS	1 515 882
AVSF	THIELLAL	37 980
FIND	ECOVAN / ECOVAM	255 574
EXPERTISE France	AT RCI CSAS	8 278
TOTAL		**3 609 651**

e. Tableau de suivi des fonds associatifs

En K Euros	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	891	151			1 042
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	151	-151		-47	-47
Situation nette					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 042**	**0**		**-47**	**995**

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

a. Ventilation des subventions et contributions financières acquises par bailleur

Les produits des subventions d'exploitation comptabilisés au titre de l'exercice 2021 se décomposent comme suit :

Bailleur	Projet	Montant (€)
UNITAID	ATLAS	4 254 263
AFD	CAP	1 028 876
ANRS	MAKASI	2 872
ANRS	AIRPOP	17 696
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	PAJES	67 413
AFD	RUCHE	267 219
MAIRIE DE PARIS	RUCHE	55 000
FIND	ECOVAN_ECOVAM	253 819
AFD	JADES II	221 199
MAIRIE DE PARIS	JADES II	92 000
AFD	SAFIR	121 534
AFD	SANSAS	984 118
AFD	ISANCO	754 117
ANRS	IPOP	30 194
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	LABO 2S	513 458
HCNLS_FONDS MONDIAL	ML 2021_2023	136 334
TOTAL		**8 800 112**

Les produits des contributions financières comptabilisés au titre de l'exercice 2021 se décomposent comme suit :

Bailleur	Projet	Montant (€)
ALIMA	AIRE	868 834
ACTION CONTRE LA FAIM	PROSSAN	206 827
BLANC MESNIL	JADES II	17 195
UNIVERSITE DE BORDEAUX	TB SPEED	246 575
AVSF	THIELLAL	51 929
ROTARY GUINEE	IPOP	12 158
BCEAO	JADES II	762
TOTAL		**1 404 280**

b. Détail des autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comptabilisés au titre de l'exercice 2021 se décomposent comme suit :

En Euros	Montant (€)
Ventes de prestations de services	525 015
Reprise sur fonds dédiés	20 000
Gains de change	110 572
Dons	31 558
Autres	20 109
TOTAL	**707 254**

Les ventes de prestations de services sont constituées du chiffre d'affaire des assistances techniques réalisées en 2021 et se décomposent comme suit :

Bailleur	Projet	Montant (€)
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT RCI CSAS	6 950
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT C19GE	109 479
FONDS MONDIAL	AT DSD	988
FONDS MONDIAL	GE AT CV	572
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT SUB MAUR	32 237
MNA	AT SUB MAUR 2	20 611
MNA	AT C19 MAUR	4 000
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT CAR TUNIS	6 873
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT CV TOGO	21 387
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT SUB CHAD	37 050
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT TRAN CHAD	38 367
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT VIH CHAD	43 092
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT TB BENIN	72 722
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT TB GABON	47 311
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	AT TB NIGER	35 644
EXPERTISE France – INITIATIVE 5%	NE AT PEC	31 000
FONDS MONDIAL	FM AT BASELINE	16 732
TOTAL		**525 015**

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

a. Engagements financiers

Néant

b. Rémunérations des dirigeants

Les membres du conseil d'administration exercent bénévolement leurs fonctions.

c. Évaluation des indemnités de fin de carrière non comptabilisées

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement.

Aucun contrat de travail ou autre ne prévoit d'indemnités de fin de carrière. Les dirigeants non titulaires d'un contrat de travail ont été exclus du calcul de l'engagement car ils ne sont pas bénéficiaires de ces indemnités.

Une évaluation de l'engagement a été effectuée selon la méthode « rétrospective des unités de crédit projetées » désignée par la norme IAS 19 en retenant notamment les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98% (Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA - Indexco.com)
- Revalorisation des salaires :
  - CADRE : Profil 1%
- Charges sociales patronales :
  - CADRE : 40%
- Contribution employeur
  - CADRE : 40%
- Droits conventionnels – Tables retenues :
  - DEPART VOLONTAIRE :
    - CADRE : Animation
  - MISE A LA RETRAITE :
    - CADRE : Animation
- Turnover :
  - CADRE : Turn-over faible
- Tables de mortalité retenues : INSEE 2017
- Ventilation des départs à la retraite - Taux retenus :
  - Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
  - Mise à la retraite par l'employeur : 0 %
- Âge de départ en retraite : 60 – 67 ans

Selon ces hypothèses, le montant de l'engagement au 31 décembre 2021 ressort à 152 408 Euros.

d. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2021 s'élèvent à 16 750€ HT.

e. Effectifs

L'évolution de l'effectif entre 2020 et 2021 est la suivante :

ETPT	31/12/2021	31/12/2020
Personnel Siège et Expatriés	44	46
Personnel National	106	74
Total	**150**	**120**

La répartition par localisation est la suivante :

ETPT	31/12/2021	31/12/2020
Personnel National Mali	9	12
Personnel National Niger	41	17
Personnel National Guinée	9	7
Personnel local Sierra Léone	16	15
Personnel local Sénégal	21	14
Personnel local Côte d'Ivoire	10	9
Personnel international	24	25
Personnel Siège	20	21
Total	**150**	**120**

f. Situation fiscale

Ayant développé des activités lucratives (assistances techniques), la comptabilité de l'association est sectorisée en deux secteurs :

- Le secteur des activités sans but lucratif, non soumis aux impôts commerciaux et soumis à la taxe sur les salaires
- Le secteur des activités dites « lucratives » au sens de l'administration fiscale, soumis aux régimes des impôts commerciaux pour le volume d'activité annuel dépassant une franchise définie annuellement dans le projet de loi de finance

Le résultat fiscal 2021 est déficitaire à hauteur de -7 832 Euros.

g. Valorisation des contributions volontaires

En 2021, l'association a bénéficié :

- De l'appui de son comité scientifique, composé de bénévoles
- De l'appui de la Sol-Team, composé de bénévoles

Du fait du caractère ponctuel et ad hoc de ces interventions, celles-ci ne peuvent pas être valorisées de manière fiable.

h. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice correspond aux ajustements effectués de tiers débiteurs / créditeurs sur les exercices antérieurs.